



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 11 juin 2024, à 19 h, à la mairie, sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
Mme Nancy Clark, mairesse suppléante de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord

Sont aussi présentes :

Mme Sharon Clavet, directrice générale
Mme Alexandra Vigneau, greffière

Quelque 200 personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Antonin Valiquette, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 1.

CM2406-0963

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2024
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration
- 7.2 Services administratifs et trésorerie



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2024

- 7.2.1 Demande d'aide financière 2024 – Programme de subvention au transport adapté – Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Travaux publics
- 7.4.1 Adoption du rapport d'intervention 2023-2024 – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
- 7.5 Sécurité publique
- 7.5.1 Nomination d'un représentant de la Communauté maritime au sein du comité de gestion incendie – Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ)
- 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- 7.6.1 Adoption de la Politique Municipalité amie des aînés (MADA) et du plan d'action de la Communauté maritime
- 7.6.2 Création d'un comité de suivi – Politique Municipalité amie des aînés (MADA)
- 7.6.3 Adoption du rapport de la reddition de comptes annuelle 2023 – Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC
- 7.6.4 Adoption du rapport d'activité de la reddition de comptes annuelle 2023-2024 – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Soutien à la vitalisation
- 7.6.5 Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 2) – Politique de soutien aux projets structurants
- 7.6.6 Demande d'aide financière 2024 – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets municipaux et de la Communauté maritime – Recommandations du comité de vitalisation
- 7.6.7 Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets d'organismes et d'entreprises privées – Recommandation du comité de vitalisation
- 7.6.8 Demande d'aide financière – Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public (volet 2) – Projet du Sandy Hook – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
- 7.6.9 Demande d'aide financière – Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public (volet 2) – Projet d'Old Harry – Municipalité de Grosse-Île
- 7.7 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.8 Infrastructures et bureau de projets
- 7.8.1 Demande de prolongation du projet de coopération intermunicipale – Modification de la convention de coopération



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2024

intermunicipale en érosion côtière – Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation

7.9 Réglementation municipale

7.9.1 Dépôt du registre – Règlement n° CM-2024-05 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réfection sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 200 000 \$ remboursable en dix ans

7.9.2 Adoption du règlement n° CM-2024-07 modifiant le Règlement n° CM-2024-06 exigeant une redevance pour pourvoir aux besoins d’un fonds destiné à financer la gestion des matières résiduelles ainsi que la mise en place et l’opération d’un parc régional

7.9.3 Avis de motion – Règlement n° CM-2024-08 décrétant des dépenses d’honoraires professionnels relatifs à l’établissement de plans et devis et à des études préliminaires ainsi que l’acquisition d’équipements dans le cadre du projet de reconstruction des plateformes de compostage au Centre de gestion des matières résiduelles – Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – Phase 2, dont un emprunt de 1 524 333 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

7.9.4 Dépôt du projet de règlement n° CM-2024-08 décrétant des dépenses d’honoraires professionnels relatifs à l’établissement de plans et devis et à des études préliminaires ainsi que l’acquisition d’équipements dans le cadre du projet de reconstruction des plateformes de compostage au Centre de gestion des matières résiduelles – Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – Phase 2, dont un emprunt de 1 524 333 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

8. Affaires diverses

8.1 Demande de contribution à la Communauté maritime – Table de concertation régionale des Îles

9. Période de questions

10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2406-0964

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2024

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2024.

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Roger Chevarie,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2024

il est résolu à l'unanimité des membres présents
d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2406-0965

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 27 avril au 21 mai 2024 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 884 291,64 \$.

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORERIE

CM2406-0966

Demande d'aide financière 2024 – Programme de subvention au transport adapté – Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a confié à Transport adapté et collectif des Îles, organisme délégué, l'organisation du transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 2002 ainsi que la gestion de ces services;

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil du plan de transport et de développement des services en transport adapté incluant le tarif de 2024 pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a versé à l'organisme une somme de 43 334 \$ aux fins des services de transport;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE la prévision de l'organisme pour 2024 est de 23 750 déplacements;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté (volet 1), une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour prise de décision;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime approuve le plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2024 tel qu'il a été déposé par l'organisme, séance tenante, et ce, conditionnellement à ce que l'ensemble du territoire soit desservi par les services;

que demande soit faite au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour octroyer à la Communauté maritime une contribution financière de base de 235 000 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (volet 1) pour l'année 2024;

que soit ajoutée à cette subvention de base une allocation spécifique pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu;

que le conseil autorise la direction générale à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;

qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

TRAVAUX PUBLICS

CM2406-0967

Adoption du rapport d'intervention 2023-2024 – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé une entente dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), conjointement avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des activités prévues au Programme d'aménagement durable des forêts est rattachée à l'octroi d'une aide financière;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit soumettre un rapport des activités pour l'année 2023-2024 et que celui-ci doit être adopté par voie de résolution;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Nancy Clark,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le rapport d'intervention 2023-2024 soit adopté et transmis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, conformément aux modalités prévues à l'entente sur l'aménagement durable des forêts;

que le conseil autorise la directrice des travaux publics à signer tous les documents requis à cette fin.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM2406-0968

Nomination d'un représentant de la Communauté maritime au sein du comité de gestion incendie – Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ)

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) a formulé une demande au conseil à l'effet de désigner un représentant au sein du comité de gestion incendie;

CONSIDÉRANT QUE cette personne doit répondre au profil recherché et posséder des connaissances en matière d'incendie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le directeur du Service de sécurité incendie, Simon Mary, soit désigné pour agir à titre de représentant de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine au comité de gestion incendie du CAUREQ.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

CM2406-0969

Adoption de la Politique Municipalité amie des aînés (MADA) et du plan d'action de la Communauté maritime

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite continuer à développer un milieu de vie favorable à l'épanouissement des familles et des aînés de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, accompagnée par le comité de pilotage, a entrepris à l'automne 2023, de procéder au renouvellement de la Politique MADA;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adopte la Politique MADA et le plan d'action comme ils ont été déposés séance tenante;

qu'une copie de ces documents soit transmise au Secrétariat des aînés.

CM2406-0970

Création d'un comité de suivi – Politique Municipalité amie des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, accompagnée par le comité de pilotage, a entrepris à l'automne 2023, de procéder au renouvellement de la Politique MADA;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil de la Communauté maritime de la Politique MADA et de son plan d'action séance tenante;

CONSIDÉRANT les exigences du Secrétariat des aînés concernant la mise en place d'un comité de suivi et la nomination de ses membres;

CONSIDÉRANT les recommandations faites à cet effet au conseil par le comité de pilotage de la démarche MADA;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Nancy Clark,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine procède à la mise en place d'un comité de suivi du plan d'action MADA, dont la mission est de suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre;

qu'un bilan soit déposé annuellement au conseil de la Communauté maritime ainsi qu'aux porteurs d'action;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2024

que le comité de suivi se réunisse au moins deux fois par année et qu'il soit composé des administrateurs et représentants des organismes suivants :

- Roger Chevarie, représentant élu de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;
- Joy Davies, représentante élue de la Municipalité de Grosse-Île;
- Marie-Christine LeBlanc, représentante de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;
- Carole Lemieux, représentante de la Municipalité de Grosse-Île;
- Noémie Déraspe, responsable de la mise en œuvre de la Politique MADA;
- Jeanne Poirier, représentante du Centre d'action bénévole;
- Sara Martinet, représentante du CISSS des Îles;
- André St-Onge, représentant de l'équipe de développement social;
- Deux (2) représentants d'organismes « famille » :
 - Julie-Anne Jomphe, Maison de la Famille Embellie;
 - Jan Kelly, Entraide Sein-Pathique;
- Deux (2) représentants d'organismes « aînés » :
 - Réjeanne Jomphe, présidente de secteur – Club des 50 ans et plus;
 - Francine Cyr, présidente du conseil sectoriel des Îles-de-la-Madeleine – AREQ.

CM2406-0971

Adoption du rapport de la reddition de comptes annuelle 2023 – Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé, le 31 mars 2020, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime s'est engagée à déposer, chaque année, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), un rapport d'activités sur l'utilisation du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime adopte le rapport d'activités du Fonds régions et ruralité (volet 2) des Îles-de-la-Madeleine couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

qu'une copie de ce rapport soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) conformément à l'entente.



No. de résolution
ou annotation

CM2406-0972

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2024

Adoption du rapport d'activité de la reddition de comptes annuelle 2023-2024 – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Soutien à la vitalisation

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé, le 20 novembre 2020, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (volet 4) – Soutien à la vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine s'est engagée à déposer, chaque année, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), un rapport d'activités sur l'utilisation du Fonds régions et ruralités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime adopte le rapport d'utilisation des sommes du Fonds régions et ruralité (volet 4) des Îles-de-la-Madeleine couvrant la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;

qu'une copie de ce rapport soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) conformément à l'entente.

CM2406-0973

Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 2) – Politique de soutien aux projets structurants

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière pour la période d'analyse printanière de l'année 2024 de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds régions et ruralité (volet 2);

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces demandes le 14 mai 2024, que trois (3) projets répondent aux critères de sélection, lesquels projets font l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT la concordance de ces projets avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'aide financière provenant du Fonds régions et ruralité (volet 2) soit consenti aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2024

No. de résolution
ou annotation

| Organismes porteurs | Projets | Montant accordé / total projet | Conditions à respecter |
|------------------------|--|--------------------------------|---|
| Entraide Sein-Pathique | Développer l'offre d'ateliers périnataux | 18 500 \$ / 20 544 \$ | - Engagement des partenaires financiers |
| Comité ZIP | Pêcher les savoirs, nourrir la tradition | 20 000 \$ / 129 500 \$ | - Engagement des partenaires financiers |
| CPE La Ramée | Diagnostic organisationnel | 5000 \$ / 16 884 \$ | - Engagement des partenaires financiers |
| Total : | | 43 500 \$ / 166 928 \$ | |

CM2406-0974

Demande d'aide financière 2024 – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets municipaux et de la Communauté maritime – Recommandations du comité de vitalisation

CONSIDÉRANT QUE les acteurs de la Municipalité de Grosse-Île et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ont identifié le projet d'accès à la plage d'Old Harry comme étant prioritaire pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation a procédé à l'examen de ce projet le 9 mai 2024, que celui-ci répond aux critères de sélection et fait l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ce projet avec les différents axes du Cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Nancy Clark,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

qu'une aide financière de 70 000 \$ provenant du Fonds régions et ruralité (volet 4) soit consentie au projet d'accès à la plage d'Old Harry présenté par la Municipalité de Grosse-Île.

CM2406-0975

Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets d'organismes et d'entreprises privées – Recommandation du comité de vitalisation

CONSIDÉRANT le dépôt de trois (3) demandes d'aide financière au volet 2 « Projets d'organismes et entreprises privées » du Cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité (volet 4);

CONSIDÉRANT QUE le 9 mai dernier, le comité de vitalisation a procédé à l'étude de ces demandes, que deux des projets répondent aux critères de sélection et font l'objet d'une recommandation positive;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE ces projets correspondent directement aux axes de vitalisation déterminés dans le Cadre de vitalisation;

CONSIDÉRANT l'enveloppe allouée au volet 2 du Cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité pour l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'aide financière provenant du Fonds régions et ruralité (volet 4) soit consentie aux projets suivants totalisant 139 617 \$, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

| Nom du projet (promoteur) | Montant accordé / Montant du projet | Condition à respecter |
|---|--|--|
| Nouveau siège social - Carrefour d'innovation R & D (CERMIM) | 100 000 \$ / 5 834 175 \$ | - Engagement des partenaires financiers; - Obtention des autorisations municipales requises, s'il y a lieu. |
| Programme d'activités publiques dans le cadre du projet artistique et communautaire Cueillir (AdMare) | 39 617 \$ / 79 794 \$ | - Engagement des partenaires financiers; - Obtention des autorisations municipales requises, s'il y a lieu. |
| Total : | 139 617 \$ / 5 913 969 \$ | |

CM2406-0976

Demande d'aide financière – Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public (volet 2) – Projet du Sandy Hook – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'aménagement et de mise en valeur des terres publiques (PAMVTP);

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour l'élaboration d'un projet de mise en valeur des terres publiques sur le site du Sandy Hook;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2024

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

qu'il confirme l'engagement de la Communauté maritime à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public;

qu'il autorise la directrice générale à agir pour et au nom de la Communauté maritime et à signer tout document requis à cet effet.

CM2406-0977

Demande d'aide financière – Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public (volet 2) – Projet d'Old Harry – Municipalité de Grosse-Île

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'aménagement et de mise en valeur des terres publiques (PAMVTP);

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour l'élaboration d'un projet de mise en valeur des terres publiques sur le site d'Old Harry;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Nancy Clark,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

qu'il confirme l'engagement de la Communauté maritime à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public;

qu'il autorise la directrice générale à agir pour et au nom de la Communauté maritime et à signer tout document requis à cet effet.

INFRASTRUCTURES ET BUREAU DE PROJETS

CM2406-0978

Demande de prolongation du projet de coopération intermunicipale – Modification de la convention de coopération intermunicipale en érosion côtière – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles a signé, le 8 février 2022, une entente de coopération intermunicipale avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec et que celle-ci prendra fin le 16 septembre 2024;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE le projet de coopération comporte deux volets liés au dossier d'érosion et de submersion côtières et qu'il ne sera pas possible de compléter le volet 2 avant le 16 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec s'est montré ouvert à recevoir une demande de prolongation jusqu'en mars 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'acheminer une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec visant à prolonger, jusqu'au 31 mars 2025, la *Convention d'aide financière – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale* « Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets en coopération intermunicipale » relativement au cadre d'intervention en érosion et submersion côtières;

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projet ou, en son absence, la directrice du développement du milieu et de l'aménagement du territoire, à signer, pour et au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, l'avenant visant à prolonger ladite convention;

d'autoriser la directrice du développement du milieu et de l'aménagement du territoire à assurer la relève en tant que responsable municipal dans la gestion de cette convention.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM2406-0979

Dépôt du registre – Règlement n° CM-2024-05 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réfection sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 200 000 \$ remboursable en dix ans

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue les 10 et 11 juin 2024 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, au bureau de la Municipalité de Grosse-Île ainsi qu'au point de service de L'Île-du-Havre-Aubert;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2024

que le conseil prenne acte du dépôt par la greffière du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement d'emprunt n° CM-2024-05 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par la greffière, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

CM2406-0980

Adoption du règlement n° CM-2024-07 modifiant le Règlement n° CM-2024-06 exigeant une redevance pour pourvoir aux besoins d'un fonds destiné à financer la gestion des matières résiduelles ainsi que la mise en place et l'opération d'un parc régional

ATTENDU QUE la Communauté maritime a adopté, le 9 avril 2024, le Règlement exigeant une redevance pour pourvoir aux besoins d'un fonds destiné à financer la gestion des matières résiduelles, ainsi que la mise en place et l'opération d'un parc régional, lequel est entré en vigueur le 26 avril 2024;

ATTENDU QUE la Communauté maritime juge opportun de modifier ce règlement et ce, de façon provisoire, de manière à ce que le paiement de la redevance se fasse sur une base volontaire afin que puissent être mises en œuvre, notamment, certaines modalités d'application et de vérification du paiement de la redevance;

ATTENDU QUE la Communauté maritime a donc ici fait le choix que l'année 2024 serve de « projet pilote » pour favoriser une meilleure mise en œuvre de ce régime de redevance, étant cependant entendu que les sommes qui seront acquittées par les visiteurs seront affectées aux fins déjà prévues au règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet d'ajouter au règlement n° CM-2024-06 une nouvelle disposition afin de prévoir que, provisoirement, le paiement de la redevance se fasse uniquement sur une base volontaire, étant entendu que les mécanismes de perception obligatoire et de recours ne s'appliqueront donc pas pour ladite année;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 4 juin 2024;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et les changements apportés ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2024

que soit adopté le règlement portant le n° CM-2024-07 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement n° CM-2024-06 exigeant une redevance pour pourvoir aux besoins d'un fonds destiné à financer la gestion des matières résiduelles ainsi que la mise en place et l'opération d'un parc régional »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

CM2406-0981

Avis de motion – Règlement n° CM-2024-08 décrétant des dépenses d'honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et à des études préliminaires ainsi que l'acquisition d'équipements dans le cadre du projet de reconstruction des plateformes de compostage au Centre de gestion des matières résiduelles – Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – Phase 2, dont un emprunt de 1 524 333 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

Le conseiller, Roger Chevarie, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses d'honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et à des études préliminaires ainsi que l'acquisition d'équipements dans le cadre du projet de reconstruction des plateformes de compostage au Centre de gestion des matières résiduelles – Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – Phase 2, dont un emprunt de 1 524 333 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

CM2406-0982

Dépôt du projet de règlement n° CM-2024-08 décrétant des dépenses d'honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et à des études préliminaires ainsi que l'acquisition d'équipements dans le cadre du projet de reconstruction des plateformes de compostage au Centre de gestion des matières résiduelles – Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – Phase 2, dont un emprunt de 1 524 333 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place un système de traitement des matières organiques adéquat sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis à la disposition des municipalités le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) afin de les aider financièrement à se doter d'infrastructures pour le traitement de leurs matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a résolu, le 17 janvier 2023, de bénéficier de ce programme en déposant une demande de financement dans le PTMOBC;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2024

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer la réalisation des plans et devis, la surveillance, l'accompagnement et l'achat d'équipements;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2024-08
séance tenante.

AFFAIRES DIVERSES

CM2406-0983

Demande de contribution à la Communauté maritime – Table de concertation régionale des Îles

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a reçu une demande de contribution municipale de la Table de concertation régionale des Îles dans le cadre de l'événement « Demain, la mer », qui s'est tenu le 8 juin dernier, à l'auditorium du Château Madelinot;

CONSIDÉRANT QUE cette journée de conférences et d'échanges entre experts et communauté locale a pour objectif de sensibiliser les participants aux enjeux liés aux océans, tant à l'échelle locale que globale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît l'importance de soutenir financièrement les organismes locaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Antonin Valiquette,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le versement d'une contribution financière de 1 000 \$ à la Table de concertation régionale des Îles à même le budget discrétionnaire des élus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

Redevance touristique :

- Suivi quant à Transports Canada;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2024

Parc régional :

- Traduction du document pour les gens de Grosse-Île;
- Éventuelle consultation publique;
- Financement : entretien, personnel, bureaux et équipements;
- Restrictions à venir sur le territoire;
- Mise en place de nouveaux règlements;
- Questionnement quant au sondage relatif aux conflits d'usage concernant les terres publiques;

Revenus et dépenses :

- Demande d'exemples concrets de rationalisation des dépenses;
- Commentaire sur les dépenses;

Droits des Micmacs :

- Le maire a-t-il pris connaissance des documents remis précédemment ainsi que des lois qui s'y rattachent (dépôt de document);

Divers :

- Exemption de taxes pour les OBNL;
- Contrat de gré à gré donné à l'Auberge du Port;
- Adoption des règlements municipaux;
- Interprétation sur le non-verbal des élus;
- Engagement et contrat d'Annie Fernandez pour la séance d'information du 16 mai 2024 ainsi que les coûts qui y sont reliés;
- Existence ou non d'une table consultative jeunesse.

CM2406-0984

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 20 h 20.

Antonin Valiquette, maire

Alexandra Vigneau, greffière